



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023-59

Séance du lundi 04 septembre 2023

Date de convocation : 25 août 2023

Président de séance : Vanessa BRUNO - Secrétaire de séance : Alice EGMAN

Nombre de conseillers : 19 Votants : 18 Présents : 15

Présents : Vanessa BRUNO, Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Michel MADAR, Claire RIGAL, Florian LOMBARDO, Michel BODOY, Alice EGMAN, Jean-Pierre GAILLARD, Elisabeth MANIGLIER, Stéphanie PLAUZET, Jean-Claude SECCHI, Marc-Olivier SUBLET, Sophie THIMONIER et Katayoun VACHERON.

Excusés : Patrick MAGNIN (donne pouvoir à Michel MADAR), Sophie COULIN (donne pouvoir à Jean-Claude SECCHI) et Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Karine BOLUKTAS).

Absents : Jean-François NORE.

Fixation des tarifs communaux

Rapporteur : Madame BOLUKTAS

Il est rappelé au conseil municipal qu'une délibération fixant les tarifs communaux a été prise lors de la séance du 05 juin dernier. Il convient néanmoins de la reprendre afin d'apporter des précisions concernant :

- la redevance d'occupation du domaine public (pour les droits de place et occupation pour activité commerciale),
- l'utilisation régulière de salles par les associations.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Fixe** les tarifs communaux tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente,
- **Précise** que la présente délibération annule et remplace les tarifs 2023 fixés par la délibération n°2023-49 du 05 juin 2023.

Fait à Veyrier-du-Lac, le 08 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Alice EGMAN

Le Maire,
Vanessa BRUNO



GUIDE DES TARIFS COMMUNAUX

BOUCLES D'AMARRAGE		HT	TTC(20%)
SAISON			
Barques, pédalos, voiliers < 5m		260,00 €	312,00 €
Bateaux à moteur de 10 à 50 CV		335,00 €	402,00 €
Bateaux à moteur de 51 à 100 cv et voilier > 5 m		446,67 €	536,00 €
Bateaux de 101 à 200 CV		670,00 €	804,00 €
Bateaux plus de 200 CV		893,33 €	1 072,00 €
SEMAINE			
Embarcation voile ou moteur jusqu'à 100 CV		150,00 €	180,00 €
Embarcation moteur supérieur à 100 CV		225,00 €	270,00 €
OCCUPATION ILLEGALE			
Amarrage illégal boucle par jour		175,00 €	210,00 €

TARIFS HORODATEURS ET FORFAIT POST-STATIONNEMENT DE 9H A	
minimum de perception 0,70 €	0,70 €
jusqu'à 1 heure de stationnement	2,10 €
jusqu'à 2 heures de stationnement	4,20 €
jusqu'à 3 heures de stationnement	6,30 €
jusqu'à 4 heures de stationnement	8,40 €
jusqu'à 5 heures de stationnement	10,50 €
jusqu'à 6 heures de stationnement	12,60 €
jusqu'à 7 heures de stationnement	14,70 €
jusqu'à 8 heures de stationnement	16,80 €
durée de plus de 8 heures de stationnement	40 €
Forfait Post-Stationnement	40 €

CARTES DE STATIONNEMENT	
Veyrolains, adhérents clubs sportifs situés en zone payante, amodiataires des boucles	80 €
Carte pour 2 véhicules immatriculés à la même adresse (même foyer)	120 €
Personnes travaillant dans les établissements recevant du public en zone touristique	40 €

MATÉRIEL D'ANIMATION			
MATÉRIEL D'ANIMATION par tranche de 24 heures			
Podium ou Tente avec montage pour les tentes (sauf 3x3)			
Tente pliante (parapluie) 3x3 + bâches de côtés sans transport Tente 4x3 + bâches de côtés Tente 5x5 + bâches de côtés Grand podium de scène 5x5 (hauteur maxi 1,50 m) Petit podium de scène 5x5 (hauteur maxi 0,20 m) Table : Plateau (2,50x0,75m) 8 personnes + 2 tréteaux sans transport Bancs (x2) sans transport Prêt sono portable (24h) Association veyrolaine uniquement ou intérêt général	Associations veyrolaines ou d'intérêt Général	Veyrolains	Extérieurs
	Gratuit	80 €	100 €
	20 €	300 €	400 €
	30 €	400 €	500 €
	30 €	300 €	400 €
	20 €	250 €	350 €
	Gratuit	5 €	8 €
	Gratuit	2 €	3 €
	Gratuit		
	Gratuit		

REDEVANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Droit de place, par demi-journée (vente ambulante, marchés)	
Droit de place ponctuel : food-truck, marché, vente ponctuelle (par mètre linéaire)	1,80 €
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre (par mètre linéaire)	1,50 €
Poids du véhicule inférieur à 3,5 t, droit de place par demi journée, largeur maximum 3 mètres	
Poids du véhicule compris entre 3,5 T et 10 T vente ambulante	150 €
Occupation pour activité commerciale	
Matinée d'occupation pour un cours à vocation ludique, sportive, culturelle (limité à 40 m²) - Plage de la Brune, Le Plant	20 €
Journée d'occupation à vocation ludique, sportive, culturelle...(limité à 100 m²) - Le Plant	30 €
Forfait mensuel	900 €
Occupation de la plage publique de la Brune (pontons et moitié sud de la plage) et du Plant pour cours de natation, tarif par demi- journée	5 €
Occupation du quai Doyen par une association veyrolaine, mètre linéaire	1 €
Occupation du quai Doyen pour une activité commerciale et associations extérieures à la commune, mètre linéaire	10 €
Terrasses de bars, restaurants... par m² pour la saison estivale	63 €
Terrasses de bars, restaurants bord de lac par m² pour la saison estivale	95 €

Occupation de la voirie	
De un à 14 jours / par m2 / par jour	0,15 €
De 15 à 60 jours / par m2 / par jour	0,30 €
de 61 à 180 jours / par m2 / par jour	0,50 €
Mètre occupé par an par la SIBRA pour implantation Vélonécyc (tarif commun appliqué par toutes les communes du GA)	1€ /m occupé/an
Stationnement d'un taxi, redevance annuelle	190 €
Occupation d'une place de stationnement public, par jour, en période et en zone de stationnement payant	21 €
PARKING	
Mois d'occupation d'un box au parking des Epées	76,70 €
BADGE DU QUAI DOYEN	
Mise à disposition d'un badge pour les riverains	85 €

CIMETIERE	
Catégorie 1: 30 ans	
Pleine terre - Caveau	800 €
Urne	500 €
Concession équipée de caveau , (repris par la Mairie)	800 €
Concession double	1 600 €
Concession + caveau simple	2 650 €
Concession + caveau double	4 050 €
Catégorie 2 : temporaires	
Classe 1 : 15 ans	
Pleine terre - Caveau	400 €
Urne	250 €
Classe 2 : 6 ans	
Urne (40x40x40 cm)	100 €
Renouvellement concession 50 ans	1 400 €
Caveau Provisoire	
Par mois	80 €
Vacation police municipale	20 €
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS	
Document fourni par l'administré : page A4	0,25 €
Document fourni par l'administré : page A3	0,50 €
SPA	
Intervention (chiens et chats)	200 €

PRESTATIONS EN REGIE / MAIN D'ŒUVRE (assurées par la commune)	
L'heure agent catégorie C	56 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie C	64 €
L'heure agent cat A et B	68 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie A et B	78 €
Mise à disposition de matériels techniques à l'occasion d'interventions	
Petit matériel portatif (par heure)	8 €
Utilisation d'une voiture utilitaire et camionnette (forfait) avec chauffeur obligatoire (coût horaire de l'agent ci-dessus à ajouter)	25 €

SALLES / UTILISATION REGULIERE

Tarif mensuel pour les associations,
Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois et faisant l'objet d'une convention.

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Associations veyrolaines (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues) - Centre d'animation de Menthon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations non veyrolaines (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues)	110 €	85 €	65 €	65 €

Tarif annuel pour les associations non veyrolaines
Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois, au moins tous les mois de septembre à juin, faisant l'objet d'une convention.

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Occupation régulière	880 €	660 €	440 €	440 €

SALLES UTILISATION OCCASIONNELLE

SALLE DE REUNION COMPLEXE LA VEYRIERE- capacité maximale : 35 personnes assises

PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES		AUTRES ET ACTIVITES COMMERCIALES
habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines et extérieurs
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €		Gratuit	Gratuit	110 €
Demi-journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	80 € 55 €	Gratuit	Gratuit	85 €

Occupation exceptionnelle de la salle de réunion par une profession libérale

Tarif mensuel	550 €
---------------	-------

SALLE DE SPORTS COMPLEXE LA VEYRIERE

Occupation pour une activité payante (associations, professionnels...)	15 € / heure
--	--------------

SALLE DE MUSIQUE - capacité maximale : 25 personnes assises

PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES		AUTRES DONT ACTIVITES COMMERCIALES
habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines et extérieurs
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €		Gratuit	Gratuit	110 €
Demi-journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	80 € 55 €	Gratuit	Gratuit	85 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 20/09/2023



ID : 074-217402999-20230904-2023_59-DE

SALLE POLYVALENTE * - capacité maximale : 150 personnes assises, 200 personnes debout									
PARTICULIERS			ASSOCIATIONS LOI 1901			ACTIONS CARITATIVES		AUTRES DONT ACTIVITES COMMERCIALES	
habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines	extérieurs
Journée (lundi au vendredi) 8h à 24h	132 €	Gratuit	330 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	330 €	660 €
Demi journée du lundi au vendredi (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 23h00)	65 €	Gratuit	165 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	165 €	330 €
Samedi ou dimanche rangement inclus	165 €	Gratuit	330 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	330 €	660 €
Demi journée supplémentaire accolée au vendredi	55 €	Gratuit	110 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	110 €	220 €
la journée supplémentaire vendredi ou lundi	110 €	Gratuit	220 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	220 €	440 €

Les associations qui sont actives depuis plusieurs années dans leur participation à la vie de la commune peuvent bénéficier, sur autorisation, au maximum, de 3 gratuités annuelles (assemblées générales, etc ...)

OPTIONS - Tarif forfaitaire à la location	
LOCATION VAISSELLE (pour tous)	50,00 €
Tarif de remplacement des objets cassés, détériorés, manquants	
table	250,00 €
chaise	100,00 €
plat inox	20,00 €
assiette	5,00 €
couteau, cuillère, fourchette	4,00 €
corbeille à pain	5,00 €
carafe	5,00 €
verre, bol, tasse	3,00 €
chariot à débarasser	200,00 €
chariot de lavage	100,00 €
trace de cigarette au sol	20,00 €
Autres éléments : valeur à neuf de rachat au mois de l'inventaire	
Autre détérioration : facturation de la remise en état (coût du matériel et de la main d'œuvre)	

TARIFS PERTES DE CLEFS, BADGES	
Tarifs pour toutes les salles	100 €
SALLE CONSULAIRE MAIRE* (réserve professionnels recevant des administrés sur la commune (expert...))	
Demi-journée du lundi au vendredi sauf mercredi matin seulement	110 €

* salle équipée en vidéoprojecteur